



ZAC du Carreau de la Mine
Impasse du Lavoir
13590 MEYREUIL
Tél. : 04 42 20 01 14
Fax : 04 42 20 07 92
e-mail : contact@connect-sytee.com
site : www.connect-sytee.com

Références
2 conteneurs enterrés - GAN

Adresse de commande :						
DOMO FRANCE						
5 Allée Catherine de Bourbon						
64000 PAU						
FRANCE						
Devise : EUR						
Désignation	Qté	P.U. HT		P.U. Net	Montant HT	TVA
<u>Conteneur enterré 5m3 compact béton-métal OM (refCS-6AA003)</u> Cuvelage extérieure en béton 5m3. Cuve intérieure en acier 5m3. Préhension kinshoffer apparent. Borne Orion OM avec prédisposition au contrôle d'accès. RAL 900 Gris sable. Plateforme piétonnière en acier galvanisé. Plateforme de sécurité à vérins à gaz.	1,00	6 450,000		6 450,000	6 450,00	1
<u>Conteneur enterré 5m3 compact béton-métal CS (refCS-6AA003)</u> Cuvelage extérieure en béton 5m3. Cuve intérieure en acier 5m3. Préhension kinshoffer apparent. Borne Orion CS avec grille avec prédisposition au contrôle d'accès. RAL 900 Gris sable. Plateforme piétonnière en acier galvanisé. Plateforme de sécurité à vérins à gaz.	1,00	6 645,000		6 645,000	6 645,00	1
<u>Stockage de 2 conteneurs (ref7AA0034)</u>	2,00	75,000		75,000	150,00	1
<u>Frais de transport</u> Délais de livraison : 9 semaines à réception de la commande. Livraison chez Autaa.	1,00	1 596,000		1 596,000	1 596,00	1

Code	Tx	Base HT	Montant TVA
1	20,00	14 841,00	2 968,20

Net HT	14 841,00
Total TVA	2 968,20
Net à payer TTC	17 809,20

Mode de règlement	30% à la commande 70% à la livraison
-------------------	--------------------------------------

Domiciliation	BNPPARISBAS CONNECT ET SOTKON
---------------	-------------------------------

IBAN : FR76 3000 4024 9800 0101 7966 914

SWIFT : BNPAFRPPXXX

Page 1/1

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)